



1^{ème} REUNION PLENIERE ORDINAIRE
DU CONSEIL REGIONAL
DE L'ANNEE 2017

**RAPPORT INTRODUCTIF AU DEBAT
SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES (EXERCICE 2017)**

présenté par
Monseur Ary CHALUS
Président du Conseil Régional
Séance : du LUNDI 13 MARS 2017



Régionguadeloupe

La Région construit la Guadeloupe de demain
Regionguadeloupe.fr

crnadeloupe





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGION GUADELOUPE

Conformément aux dispositions de l'article L.4312-1 du CGCT et du décret numéro 2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la loi numéro 2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République, j'ai l'honneur de soumettre à votre délibération le rapport sur les grandes orientations budgétaires de la Région Guadeloupe pour 2017.

Le Président du Conseil Régional

Ary Chalus
Ary Chalus

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES STRATÉGIQUES DE LA RÉGION GUADELOUPE POUR 2017

La solidarité et l'équité doivent être les fils conducteurs qui doivent nous guider dans nos actions.

Notre avenir repose sur notre capacité à encourager la création de valeur et d'emploi. Sans emploi, il n'y a pas de société dont on puisse garantir la cohésion.

Les contraintes financières nous obligent à plus d'audace si nous voulons relancer notre développement, chaque action doit, de manière lisible, contribuer à l'emploi.

A l'heure où la conjoncture est marquée par les incertitudes, ponctuées d'une recrudescence de faits de violences et d'incivilité, l'expertise que notre collectivité développe dans ses activités doit nous permettre de déceler les symptômes et d'anticiper les problèmes avant même qu'ils ne s'aggravent.

Aussi, conformément à l'article L 4312-1 du code général des collectivités territoriales « *Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil régional présente au conseil régional un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

La loi relative à la nouvelle organisation du territoire de la République est venue mieux distinguer le contenu du rapport d'orientation budgétaire, en le distinguant plus expressément du rapport de présentation du budget en lui-même par chapitres de dépenses.

Le Débat d'Orientations Budgétaires prévu par l'article L.4311-1 du Code Général des Collectivités Régionales porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement, les exercices suivants.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales. Il permet également à l'exécutif de la Région Guadeloupe de faire connaître ses choix budgétaires prioritaires.

Le DOB initie une véritable démarche prospective éclairant l'assemblée sur les orientations pluriannuelles proposées. Le DOB est aussi un moyen d'informer les administrés des choix envisagés par la collectivité pour l'année à venir.

Plusieurs remarques doivent cependant être préalablement faites :

1. Il s'agit d'un débat, et non d'une délibération formelle. En conséquence, il n'est pas suivi de vote d'approbation. Ce débat a pour but d'informer les élus, les membres des conseils consultatifs, les administratifs et plus largement le public, des perspectives budgétaires du prochain exercice, y compris ses contraintes.

2. Le document produit à l'occasion de ce débat n'est pas le budget lui-même puisque ce dernier est élaboré en fonction des orientations retenues et qu'il a un caractère exhaustif et chiffré précisément.

Ne figure dans le rapport introductif au débat sur les orientations budgétaires que des communications sur la nature et la portée du prochain budget susceptibles de fonder la stratégie financière de son élaboration.

3. Les chiffres proprement dits, par chapitres, articles, opérations et fonctions, seront donnés dans le document budgétaire relatif au budget primitif, qui sera soumis au vote de l'assemblée lors d'une prochaine séance.

4. Orientations budgétaires et budget sont préparés en collaboration étroite avec l'ensemble des services de la Région Guadeloupe. Les conseils consultatifs (CESR, CCEE et Conseil régional des jeunes) sont sollicités pour donner leur avis.

Ainsi le budget résulte donc d'une concertation associant l'administration et les élus de la collectivité.

Les arbitrages proprement dits, conduisant à l'équilibre financier, devront être effectués par l'exécutif.

Le présent document évoquera donc les perspectives budgétaires de la RÉGION GUADELOUPE pour le prochain exercice, en mettant en relief les problématiques et les évolutions prospectives les plus importantes, en recettes comme en dépenses.

Aussi, durant cette première année de mandature, nous nous sommes employés à affirmer notre volonté politique et à impulser une nouvelle méthodologie de travail.

Cette volonté politique consiste à positionner notre collectivité en tant que stratège de notre développement. Et pour y parvenir, il nous fallait relever un premier défi : appréhender, au mieux, une situation financière dégradée et rétablir les équilibres nécessaires à une projection sur le long terme. Ce pari a été gagné !

Quant à notre méthodologie, elle est fondée sur la concertation. Élus, socioprofessionnels, corps intermédiaires, associations, jeunes vous êtes tous associés au dialogue nécessaire à l'élaboration d'une politique de développement durable.

Nous avons à considérer deux exigences fondamentales :

- intégrer, d'une part, les effets de la loi NOTRÉ et assumer les missions nouvelles qui ont été confiées à la collectivité ;

- exercer pleinement, d'autre part, l'autorité de gestion des fonds européens.

Dans ces deux domaines, la performance est une obligation pour un développement durable et équilibré de notre archipel. Toutes nos actions doivent démontrer, à tous les instants, notre capacité à agir en fonction de ces deux exigences.

Nous n'agissons pas uniquement pour créer de la richesse ; nous agissons pour que tous les Guadeloupéens aient les moyens de vivre dignement grâce au fruit de leur travail dans un environnement attractif et préservé. C'est au travers de la création d'emplois privés que nous sortirons du chômage de masse.

L'année 2017 s'inscrit donc, tout naturellement, dans le prolongement de cette nouvelle impulsion que nous avons su donner à notre collectivité.

La loi NOTRÉ entérine la suppression de la clause générale de compétences mais surtout confie à la Région, de nouvelles responsabilités qu'elle devra exercer dans un paysage institutionnel fortement remodelé.

Certains transferts ont fait d'ores et déjà l'objet d'échanges approfondis avec le Département. Le principal transfert concerne en effet la compétence du transport interurbain dès le 1er janvier 2017 et du transport scolaire au 1er septembre 2017. La part de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) régionale a été portée, à partir du 1er janvier 2017, de 25% à 50%, par transfert de la part allouée aux départements.

L'évaluation précise des dépenses comme des recettes associées à cette nouvelle compétence régionale, sera appréciée au cours du déploiement de la compétence en l'année 2017. Toutefois, les premières estimations semblent montrer que les ressources en provenance du département risquent d'être inférieures aux charges de cette nouvelle activité.

Le transfert du CREPS de l'Etat vers la Région est effectif depuis le 1er janvier 2017 et concerne les bâtiments et les dépenses de fonctionnement. La région est compensée pour les dépenses d'investissement à leurs niveaux antérieurs, mais l'état de vétusté de certains équipements va certainement se traduire, là encore, par d'importants investissements à la charge de la Région.

A l'instar de la réhabilitation de la piste d'athlétisme :

- 1,2 M€ du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)
- 1,2 M€ de financement régional

En ce qui concerne le renforcement de la compétence économique de la Région, la loi n'organise pas de mécanisme de compensation financière, malgré la suppression de l'intervention des départements en matière d'aides aux entreprises et plus globalement en matière de développement économique.

Ceci constitue un risque budgétaire important pour la région si l'Etat ne compensait pas, par un transfert de ressources nouvelles, ce transfert des compétences auparavant assumées par le département.

Au-delà des aspects politiques et institutionnels très spécifiques, ce débat budgétaire se conçoit dans un contexte général de raréfaction des dotations qui, si l'on ne rationalise pas nos politiques publiques, pèsera lourdement sur les conditions de vies de nos populations.

AFFRONTER UN CONTEXTE DIFFICILE

Le climat économique et social fortement dégradé contraint les Collectivités territoriales et notamment la RÉGION GUADELOUPE. Confrontée d'un côté à une baisse significative des dotations de l'état et d'un autre à l'augmentation constante des dépenses obligatoires, notre collectivité doit rechercher des ressources nouvelles et rationaliser ses dépenses.

Parallèlement, le renversement de la tendance démographique amorcée depuis 2006 se poursuit ; le vieillissement de la population tend à accroître la part des publics vulnérables et génère de nouvelles demandes de solidarité qui s'ajoutent à ceux existants et qu'il convient de financer.

Enfin, dernier élément de contexte, et non des moindres, la RÉGION GUADELOUPE hérite des résultats des gestions précédentes, caractérisés par un endettement accentué et un volume très important de reste-à-réaliser en dépenses qu'il a fallu honorer en 2016. Nous nous sommes donc retrouvés avec de faibles marges de manœuvres financières qui ont obéré fortement notre capacité d'intervention.

SE DOTER DE NOUVELLES MARGES FINANCIERES

Malgré une situation financière extrêmement contrainte la région doit assumer ses missions de développement et répondre aux demandes légitimes des Guadeloupéens et aux nécessités du désenclavement de son territoire.

Il s'agit donc bien de rechercher plus d'efficacité dans ses ressources et dans la gestion de ses dépenses, notamment de fonctionnement.

Les différents axes identifiés sont la mise en œuvre d'une ingénierie financière, des interventions de la Collectivité plus efficaces et pertinentes, la valorisation du patrimoine de la RÉGION GUADELOUPE, et une gestion modernisée des moyens logistiques.

Si l'on se réfère aux dispositions prévisionnelles de la loi de finances pour 2017 et à la tendance exprimée par les diverses déclarations gouvernementales quant aux économies substantielles à réaliser dans les dépenses de l'Etat, le premier débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2017, vu sous l'angle des recettes, se présente sous le signe de l'austérité.

L'évolution des dotations de transfert est toujours encadrée par le dispositif de restriction imposé par l'Etat et les ressources propres sont contraintes par la **saturation de la pression fiscale** même s'il existe un effet dynamique des bases.

Au regard de ces réalités financières, nous entendons fixer un cadre budgétaire, financier et fiscal qui permettra d'asseoir le prochain budget et donc les projets de notre majorité.

Ces orientations budgétaires ainsi envisagées, il convient d'évaluer les recettes prévisionnelles pour l'exercice 2017 à partir de l'expérimentation faite sur les exercices précédents et notamment le dernier où nous avons engagé le redressement nécessaire de l'épargne de gestion de la collectivité.

Ces recettes prévisionnelles sont exposées à l'annexe 1 de ce rapport avec une hypothèse d'évolution tenant compte du contexte économique et des différentes notifications déjà reçues notamment pour les dotations de l'Etat.

Ces éléments militent pour la mise en place d'une ingénierie budgétaire performante.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE INGENIERIE BUDGETAIRE

Il s'agit d'identifier les potentiels en termes de réduction des dépenses et maximisation des recettes. Ainsi, une organisation permettant une gestion optimisée des fonds européens est en cours de mise en œuvre. Il s'agira d'organiser la proximité avec les porteurs de projets par une organisation territorialisée et inter-fonds.

De même, initiée dès notre arrivée, l'optimisation la dette constitue une source importante de marges de manœuvre.

La situation du budget régional impose une utilisation efficiente des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiements (CP) et nous obtiendrons ce résultat par une meilleure ingénierie des modes de gestion grâce notamment à une relecture de nos dispositifs d'interventions (dans la culture, le sport, le logement et l'habitat), par une refonte des projets prioritaires sur la base d'investissements productifs (développement durable, économies d'énergie, reprise des infrastructures des réseaux routiers, numériques et énergétiques...).

A ce stade, il est important de noter que l'ingénierie financière va dorénavant irriguer l'ensemble du processus de décision de la collectivité.

Cette nouvelle exigence va nécessiter la mise en œuvre d'une véritable stratégie de contrôle et d'évaluation de l'action publique, sans laquelle le processus d'amélioration continue ne peut être mené.

UNE ACTION FORTE EN DIRECTION DES TPE ET DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

La situation sociale difficile et l'évolution démographique imposent que la RÉGION GUADELOUPE mène une politique forte de soutien et d'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques mais également des publics vulnérables. C'est ainsi que nous avons décidé de soutenir fortement des actions d'amélioration des conditions de vie des foyers modestes, en réformant notre dispositif d'Aide Régionale de Solidarité en matière d'Amélioration de l'Habitat (ARSAH) et en y injectant 10M€.

Avec cette mesure nous ciblons la résorption de l'habitat insalubre d'une part mais c'est aussi une mesure de relance de l'économie au profit des petites entreprises du BTP. En effet, nous repositionnerons l'ARSAH de manière à ce que le financement des travaux bénéficie bien plus directement qu'aujourd'hui, aux artisans et petits entrepreneurs, tout en veillant à ce que cet effort impacte l'ensemble de l'archipel.

Car, au-delà de l'indiscutable priorité que doit constituer la réponse à la demande d'accompagnement des foyers les plus fragiles, les mesures de soutien des Très Petites Entreprises (TPE) est indispensable pour notre économie.

... nous agissons pour que tous les Guadeloupéens aient les moyens de vivre dignement grâce au fruit de leur travail dans un environnement attractif et préservé ...

LA PERFORMANCE EST UNE OBLIGATION POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE DE NOTRE ARCHIPEL

Nous avons souhaité une nouvelle organisation administrative qui pose les fondements d'**une Collectivité régionale stratégique, agile et réactive**. Il s'agit d'une Collectivité qui accompagne, soutient et répond davantage aux attentes des citoyens.

Notre administration doit s'adapter aux besoins des citoyens et aux enjeux, actuels, du développement économique.

Partant de nos projets et de la réforme territoriale (loi NOTRÉ), notre Collectivité régionale a franchi une étape importante dans la construction de la nouvelle organisation de l'administration avec la mise en place d'un nouveau schéma organisationnel.

Nous avons identifié 7 priorités pour une administration accessible et efficiente :

1. Placer l'expertise au cœur du fonctionnement de l'administration et renforcer nos compétences d'ingénierie
2. Traduire de façon opérationnelle l'ensemble des politiques publiques du programme de l'équipe régionale. L'enjeu est de garantir une meilleure lisibilité de l'organisation administrative pour une meilleure qualité de la relation avec les usagers et les partenaires.
3. Rationaliser pour dégager une capacité à faire
4. Simplifier pour plus de réactivité et améliorer la qualité du service rendu au public
5. Mesurer la juste proximité de la décision pour améliorer l'efficacité territoriale.
6. S'adapter pour être en capacité de mettre en œuvre les modifications nécessaires
7. Remettre l'Homme au cœur de nos actions

UN ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS REGIONAUX PAR UNE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES JUSTE ET PERFORMANTE

La REGION GUADELOUPE ne compte pas moins de 1180 agents. Ces agents constituent notre principal atout, le « moteur » sans lequel les politiques publiques régionales ne peuvent être conçues ni mises en œuvre.

LES AGENTS REGIONAUX PLACES DANS LES LYCEES, pourraient avoir le sentiment d'une mauvaise reconnaissance de leur travail et des difficultés qu'ils rencontrent.

Conscient de cette situation et de la nécessaire amélioration des conditions de travail des TOS suite à leur transfert : La collectivité régionale a engagé, dans le cadre d'un dialogue approfondi, le rattrapage des promotions et avancements de grade qu'ils obtenaient assez difficilement auparavant.

Au total, nous avons engagé l'intégration de 60 agents TOS sur les postes vacants avec une première vague de 20 titularisations en 2017. L'objectif étant la mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières (GPEC) avec des parcours professionnels pour les agents au sein des lycées.

L'exécutif régional considère que le handicap, quel qu'il soit, ne doit pas être un frein à l'épanouissement personnel et professionnel des Guadeloupéens. Pour atteindre cet objectif, la Région Guadeloupe réalise des investissements importants afin de garantir la qualité et l'accessibilité des équipements et de rééquilibrer leur répartition sur l'ensemble de l'archipel.

En ce sens, la Collectivité régionale œuvre aussi activement pour rattraper, voire dépasser, le taux de 6 % de personnes en situation de handicap parmi l'effectif régional.

Afin d'atteindre cet objectif, l'équipe régionale entend renforcer son partenariat avec tous les acteurs et mobiliser tous les moyens, à l'instar de la délégation inter-régionale Handicap et du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) **pour que la Guadeloupe bénéficie durablement de tous ses talents.**

Il était donc indispensable que ce personnel soit accompagné par une politique des Ressources Humaines à la hauteur des enjeux.

Plusieurs axes d'actions sont identifiés :

- la montée en compétence de tous les agents par des actions de formation,
- une adaptation aux besoins de la Collectivité, dans une logique de mobilité du personnel d'encadrement compte tenu des qualités de chacun,
- la mise en place d'une GPEC performante,
- la mise en place d'un plan d'accompagnement des agents et des services pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation administrative et des projets de la majorité,
- l'accompagnement à l'élaboration des projets qui tiennent comptes des politiques publiques et des conditions de travail.

Enfin, grâce à la mise en œuvre d'une culture de coopération s'appuyant sur des relations sociales renouvelées, le personnel régional pourra contribuer efficacement à l'action régionale, au service des Guadeloupéens.

UNE COLLECTIVITE REGIONALE AU PLUS PRES DES GUADELOUPEENS

La collectivité régionale s'inscrit définitivement en 2017 vers un service public de proximité en couvrant l'ensemble du territoire, ce sera le cas notamment au Moule avec l'ouverture d'une antenne qui desservira le nord Grande-Terre, prévue au cours du second trimestre prochain.

Des travaux de réhabilitation sont en cours à l'espace régional du Raizet, pour une offre de service élargie à l'ensemble des compétences régionales.

A Marie-Galante, avec une redynamisation de l'antenne qui passe par une réhabilitation des locaux et la mise à disposition d'un cadre A.

Une réflexion est en cours pour assurer une présence des services régionaux dans le nord Basse-Terre.

Le Sud Basse-Terre est quant à lui desservi par les services du siège qui offre déjà la plénitude des services offerts par la collectivité régionale.

INSTAURER UN «DIALOGUE DE PERFORMANCE » AFIN DE MIEUX EVALUER LE COUT ET L'EFFICACITE DES POLITIQUES REGIONALES.

Travailler de concert avec les principaux établissements publics et structures juridiquement rattachés à la Collectivité, tels que le Comité de Tourisme des îles de Guadeloupe, Routes de Guadeloupe, l'Ecole Régionale de la deuxième chance, le Mémorial ACTe et Guadeloupe Formation sur :

- les orientations politiques et stratégiques,
- les modalités de suivi administratif et financier de ces établissements,
- leur structuration et leurs ressources humaines.

À travers cette démarche, l'Exécutif régional a pour ambition de mieux évaluer le coût, la mise en œuvre et l'efficacité des politiques régionales.

Chaque année, la Région attribue des subventions à ces organismes afin de financer leurs dépenses de fonctionnement et de mettre en œuvre les politiques régionales que sont le développement touristique, la formation, l'aménagement et les infrastructures du territoire.

La Région Guadeloupe a mis en place une mission d'Inspection Générale et de Contrôle qui sera chargée d'assurer le suivi des conventions signées avec chacun de ces organismes. Cette nouvelle méthode de travail permettra aux élus et aux techniciens de mieux appréhender les contraintes budgétaires.

C'est en ce sens qu'en 2017, l'inspection générale s'est vu confier une nouvelle mission par l'exécutif à savoir la rationalisation des interventions des satellites qui œuvrent dans les domaines de la formation et de l'orientation, plus singulièrement Guadeloupe Formation, l'école régionale de la seconde chance (ER2C) et la cité des métiers.

Le Président de Région a indiqué sa volonté d'étudier les statuts juridiques de ces établissements afin de leur permettre de diversifier leurs sources de financement. À travers cette démarche de rationalisation de l'action publique, la Région Guadeloupe a pour ambition de s'adapter aux usagers du service public. Il est nécessaire de leur donner une meilleure lisibilité des actions menées au quotidien par la Collectivité pour créer les conditions favorables à leur épanouissement professionnel et personnel.

UNE GESTION OPTIMISEE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

La Région Guadeloupe est propriétaire d'un important patrimoine.

Ce patrimoine est un poste de dépenses important (entretien, fiscalité, ...) mais peut également être générateur d'économies (diminution des coûts de location liés à l'hébergement des services de la région Guadeloupe, ...), voire de recettes (mise à disposition à titre onéreux, location, revente, exploitation dans le cas d'équipements).

Il y avait donc une opportunité à définir une véritable stratégie d'exploitation capable de tirer le meilleur parti de cette ressource aujourd'hui insuffisamment exploitée.

LA MODERNISATION DE LA GESTION DES MOYENS

La réduction des dépenses de fonctionnement ; Cette dernière mesure implique tout particulièrement, s'agissant des moyens logistiques :

- la recherche d'économies de gestion et la mise en œuvre d'une politique d'achat éco responsable et de pratiques respectueuses de l'environnement
- une gestion éco responsable des véhicules de la collectivité
- la rationalisation de l'utilisation des moyens généraux

Toutes ces orientations, sont reprises dans le projet de réorganisation des services.

RECENTRER L'ACTION REGIONALE SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'APPUI AUX ENTREPRISES, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET L'INNOVATION

Nous devons repenser notre modèle économique, à l'évidence le modèle en cours ne fonctionne pas. Mettre l'économie au service des guadeloupéens cela doit se traduire, dans un premier temps par investir sur celles et ceux qui créent les emplois.

LA GUADELOUPE, SANS COMPLEXE, DOIT INVESTIR PLEINEMENT L'ECONOMIE NUMERIQUE.

Dès cette année, nous l'élargissons le périmètre de déploiement de la fibre optique à l'ensemble de l'archipel. Le réseau public, en complément des initiatives des opérateurs privés, nous permettra de garantir une couverture de 100% du territoire en fibre optique d'ici 2022.

Nous lançons aussi, dès cette année, les travaux de raccordement en fibre optique de la Désirade, de Marie-Galante et des Saintes (12 M€).

Mais nous sommes aussi convaincus qu'il faut, en parallèle, favoriser l'émergence des usages numériques car ils peuvent contribuer efficacement à l'édification d'une société plus durable, plus solidaire :

- La télé-médecine, la télé-assistance seront au service de nos aînés directement chez eux, à domicile !
- Aujourd'hui déjà, nous communiquons avec nos proches où qu'ils soient dans le monde. Cette proximité sans précédent, est aussi une formidable opportunité pour faire connaître au monde entier nos produits, nos savoirs faire ou encore les joyaux de notre riche patrimoine culturel et naturel.
- Demain, notre mobilité s'appuiera sur notre capacité à organiser de manière cohérente une offre de transport multimodale s'appuyant sur un flux continu d'informations géo-localisées pouvant atteindre chaque usager.
- Demain encore, notre énergie sera produite au niveau de chaque bâtiment et à partir de ressources endogènes qui de plus sont renouvelables. Là aussi, les réseaux numériques permettront un fonctionnement efficient et durable de notre mix énergétique.

Grâce à cette transition numérique et à ses multiples opportunités, nous pourrons créer des emplois durables et localisés en Guadeloupe.

AGIR POUR L'EMPLOI C'EST AVANT TOUT GARANTIR UNE FORMATION POUR CHACUN.

AUCUNE FORMATION SANS CERTIFICATION PROFESSIONNELLE.

Tous les Guadeloupéens, en particulier les jeunes, doivent pouvoir se former tout au long de la vie.

Nous avons lancé le chantier de restructuration de notre dispositif de formation pour en faire un système de formation pragmatique et individualisé qui s'appuie plus fortement sur les formations en alternance.

Nous avons pu apprécier le potentiel de nos centres de formations à travers le bilan très positif de la déclinaison, en Guadeloupe, du plan 500 000 formations.

Notre politique régionale de formation répond à une exigence fondamentale ; il ne peut y avoir de politique de formation professionnelle sans une réelle articulation avec notre politique économique et adaptée aux réalités et au potentiel du territoire. Nous pensons aussi que notre système de formation doit être désormais plus flexible et que nous avons le devoir d'apporter une réponse individualisée à chacun des guadeloupéens, et cela tout au long de leur vie professionnelle.

Dans ce cadre la Région Guadeloupe s'est engagée au côté de l'ensemble des acteurs impliqués à relever quatre défis :

- Relever le taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi, en doublant le nombre d'actions de formation,
- Soutenir prioritairement l'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi peu ou pas qualifiées et de longue durée,
- Saisir toute les opportunités pour transformer et renouveler l'offre de formation afin de l'adapter aux métiers de demain, liés au numérique ou encore à la transition écologique,
- Développer la lisibilité de l'offre de formation et porter une exigence de qualité renforcée dans les formations dispensées.

L'Université des Antilles doit répondre aux besoins de qualification d'excellence des jeunes Guadeloupéens. C'est un acteur incontournable de notre compétitivité et l'un des moteurs du développement local. Nous devons cheminer ensemble pour aider nos étudiants à construire leur avenir.

En œuvrant à la diffusion de la connaissance, l'Université contribue fortement à l'essor économique et culturel de la Guadeloupe en répondant aux préoccupations de développement régional tout en maintenant l'excellence scientifique, indispensable à tout établissement de recherche et d'enseignement supérieur.

C'est notre principal outil de formation des cadres et des gestionnaires qui constituent pour nos régions, un atout considérable.

Il est donc indispensable qu'elle ait une dimension caribéenne, préalable indispensable à l'ouverture sur le monde : La pluralité culturelle, au côté de la richesse de la biodiversité des territoires de la Caraïbe, est notre bien commun, notre force.

Les enjeux économiques, sociaux, culturels et écologiques appellent eux aussi à une coopération de plus en plus approfondie dans l'espace Caraïbe. Nous avons enclenché les négociations préalables à notre adhésion à l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale.

UNE COOPERATION REGIONALE INCLUSIVE ET INNOVANTE

Une nouvelle politique régionale de coopération doit se donner pour ambition de créer les conditions d'une plus grande mobilité professionnelle et d'une vraie pénétration de nos entreprises dans l'espace Caraïben.

Pour mener à bien ce projet, la Région s'appuiera sur des ambassadeurs de l'excellence Guadeloupéenne.

Nous proposerons à nos meilleurs étudiants ; aux majors de promotions des formations d'excellence de l'Université des Antilles, ainsi qu'à des personnalités qualifiées, des missions de coopération vers l'ensemble de la grande Caraïbe.

Il s'agit surtout de montrer au monde que la Guadeloupe est une terre riche de talents, talents sur lesquels nous entendons nous appuyer pour contribuer à répondre aux grandes attentes de nos populations.

Ainsi conçue, la Coopération Régionale doit devenir l'un des leviers du développement économique, social, culturel et écologique.

REFONDRE NOS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DE TOUTES LES ENTREPRISES

Chef de file du développement économique, notre volonté est de parvenir rapidement à une meilleure lisibilité des mesures de soutien et de nos interventions économiques et ce, au bénéfice des porteurs de projet et des chefs d'entreprises.

Associée aux pépinières d'entreprises ou aux incubateurs, la collectivité régionale entend valoriser les nouveaux modes de financements participatifs et accompagner les projets innovants au travers d'un fonds de capital-risque dédié.

Aussi, il a été nécessaire de redéfinir et clarifier le rôle de chacun de nos instruments financiers et refondre les dispositifs d'accompagnement en faveur de toutes les entreprises.

En premier lieu, nous entendons rapidement clarifier les champs de compétence du Fonds d'Investissement de la Région Guadeloupe (FIRG) et de la Sem patrimoniale.

Nous rappelons le rôle stratégique du FIRG dans l'accompagnement des entreprises. Cet accompagnement n'a pas vocation à être permanent ; il doit durer le temps que l'entreprise aidée prenne véritablement son essor.

La Sem patrimoniale doit, elle, réaliser des interventions de type holding dans certaines entreprises. En accord avec les actionnaires, nous proposerons une nouvelle orientation de ses actions, un champ d'intervention précis et cohérent dans les secteurs jugés stratégiques tels l'énergie, le tourisme et le numérique ...

La politique d'aménagement du territoire et de rattrapage, en termes d'infrastructures sera notre principal atout touristique. L'investissement de la Région dans les grands équipements structurants et notre réseau routier renforcera l'attractivité du territoire ce qui favorisera le développement et la croissance du secteur touristique.

En supplément, et pour compléter nos dispositifs d'accompagnement, nous annonçons le lancement prochain, d'ici fin mars 2017, d'un nouveau fonds de garantie régional géré par la BPI.

Cofinancé par le FEDER, ce fonds permettra de garantir jusqu'à 75 % des prêts aux entreprises sur la base de critères d'éligibilité qui seront arrêtés par la Région Guadeloupe.

Nous y consacrerons 5,3 M€, soit une partie du remboursement par l'AFD des fonds investis par la région Guadeloupe sur le Fonds DOM.

Ce fonds ciblera principalement les entreprises en phase de création car ce sont celles qui ont le plus de difficulté à accéder aux prêts bancaires.

Par ailleurs, un dispositif spécifique sera créé pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche qui ne pourront élarger directement à ce fond.

En direction des très petites entreprises, nous proposons la création d'un prêt croissance TPE, doté de 1,5 M€, qui permettra l'octroi de prêts d'un montant inférieur à 50 000 €.

Ce prêt pourra intervenir en complément d'une aide régionale ou d'un prêt d'honneur. Il ne sera pas assorti de l'obligation d'obtention préalable d'un prêt bancaire.

Cette approche porte déjà ses fruits.

À travers Initiative Guadeloupe, 193 entreprises ont été accompagnées en 2016 dont 80 % d'entreprises nouvellement créées et 346 emplois directs créés ou maintenus.

Mais plus encore qu'un financement, c'est un accompagnement pertinent qui permet d'atteindre un taux de pérennité des entreprises soutenues de 70 % au bout de trois ans !

Nous entendons renforcer notre soutien à Initiative Guadeloupe et avons d'ores et déjà démarré les négociations pour son adhésion au dispositif national France Active.

SOUTENIR L'ECONOMIE C'EST ETRE AU PLUS PRES DES ENTREPRISES, SUR LE TERRAIN.

Sensibilisé aux difficultés que rencontrent de nombreuses entreprises et les travailleurs indépendants dans la gestion de leurs obligations sociales, le Conseil Régional a sollicité la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe (CGSS) et le Régime Social des Indépendants (RSI) Antilles Guyane pour mettre en place un dispositif visant à l'amélioration des relations des entreprises avec la CGSS et le RSI.

Afin de rendre opérationnel ce nouveau dispositif régional, nous déploierons une quinzaine de conseillers qui seront sur le terrain, partout dans l'archipel, auprès des entreprises pour les assister dans la gestion de leurs obligations sociales.

La Caisse Générale de Sécurité Sociale et la Caisse RSI Antilles-Guyane s'engagent à dispenser à ces conseillers, une formation préalable au lancement de l'opération. Ces conseillers bénéficieront aussi d'un accompagnement par un cadre de la Direction du Recouvrement de la Caisse Générale de Sécurité Sociale qui sera désigné comme Responsable de projet.

Les programmes opérationnels d'investissement (POI), doivent être accessibles à tous ! C'est pourquoi nous avons validé la mise en place de techniciens mobiles formés aux dispositifs afin de mieux nous adapter aux porteurs de projets et non l'inverse.

FINALISER LA REFONTE DE GUADELOUPE EXPANSION

Une étude menée en 2013 sur Guadeloupe Expansion, par un cabinet d'avocats, faisait déjà apparaître un risque. En effet l'analyse de la situation mettait en évidence une forte présomption de gestion de fait de fonds publics. Il avait été recommandé, à l'époque, de changer les statuts et de transformer cette structure en un organisme public.

Le nouvel exécutif régional a complété cette expertise par une note juridique élaborée en janvier 2016 par un autre cabinet d'avocat qui a conforté les conclusions de l'étude de 2013.

De plus, l'agence n'a pas su adapter son offre de service pour mieux répondre aux besoins des entreprises et la perte de certaines activités telles que l'instruction des dossiers de subventions, a entraîné de façon irrémédiable une baisse continue de son activité.

Dans le même temps, les choix stratégiques en terme d'orientation et de développement opérés ces dernières années, à travers notamment le développement du pôle Export, n'ont absolument pas permis d'enrayer le processus de délitement observé.

Conséquemment, l'exécutif régional a confié à l'Inspection Générale, la mission de refondre ce dispositif d'accompagnement des entreprises en l'harmonisant avec les autres dispositifs régionaux.

Il a donc été acté à l'unanimité, lors d'un conseil d'administration du 16 Décembre 2016, de dissoudre cette structure. Le Conseil d'Administration a depuis, proposé de faire partir la dissolution à compter du 31 juillet 2017.

Dans le même temps ; tout le personnel a été repositionné au sein des dispositifs régionaux d'aides et d'accompagnement des entreprises.

La réflexion sur la rationalisation de ces dispositifs se poursuit. Dans ce cadre, il est envisagé de mettre à la disposition des entreprises :

- une cellule de veille pour identifier les opportunités et les innovations, permettant de prévenir les risques de déclassement économique de nos entreprises.
- un observatoire économique en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique (CCI, Chambre des métiers, EPCI, INSEE, IEDOM, ...). Cet observatoire aura pour mission de collecter des données en partenariat avec les autres acteurs de la collecte et de l'analyse de données sur le territoire (ex : Insee, Communautés d'agglomération, IEDOM, etc.,...);
- le chéquier conseil, nouveau dispositif créé par la Région Guadeloupe, le créateur (ou repreneur) pourra avoir recours à des experts extérieurs (experts comptables, avocats, consultants) pour mener à bien ses projets et favoriser ainsi la pérennité de son entreprise.

Agir pour mettre chaque entrepreneur au même niveau d'information c'est notre volonté et nous l'assumons !

Nous avons aussi traité la question du délai de traitement des dossiers de demande d'aide et d'accompagnement et de la lisibilité des circuits d'instruction, notamment pour les co-financements FEDER. Nous entendons réduire à deux mois le délai pour apporter une réponse aux entreprises.

Enfin, nous travaillons à l'installation d'un système d'information commun aux services régionaux et aux partenaires pour une parfaite transparence sur l'état d'avancement des dossiers.

NOTRE DEVELOPPEMENT DOIT S'APPUYER D'ABORD SUR NOS ATOUTS

Sur une agriculture que nous voulons durable tout en accompagnant nos agriculteurs à la conquête des marchés à plus forte valeur ajoutée.

L'agriculture est au cœur de la croissance verte inscrite dans notre stratégie. La Collectivité régionale a pour ambition de mettre en place des conditions favorables pour que l'agriculture guadeloupéenne puisse rester une agriculture qui respecte l'environnement et qui préserve la santé des consommateurs.

La Collectivité régionale s'appuiera sur la Chambre de l'agriculture afin d'accroître le niveau d'encadrement du monde agricole en développant des offres de formations tout au long de la vie de l'agriculteur.

La Collectivité régionale a pour ambition de valoriser la qualité de nos produits locaux et de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Il s'agira notamment d'aider les jeunes agriculteurs à améliorer les performances de leurs ateliers.

Nourrir notre population et exporter nos produits est un défi que nous devons relever tout en préservant nos ressources naturelles pour les générations futures.

CONTRIBUER A LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Les professionnels de la pêche et de l'aquaculture exercent dans des conditions difficiles du fait de la raréfaction de la ressource, la contamination des eaux côtières par la chlrodécone et des difficultés structurelles (gouvernance non adéquate, pêche artisanale non structurée, petites exploitations aquacoles, faiblesse de la surface financière et faible compétitivité des entreprises).

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) est doté d'une enveloppe de crédits communautaires de 9 978 560 € pour la Guadeloupe. Il permet de financer la politique commune des pêches et certaines mesures de la politique maritime intégrée. Il vise à améliorer la compétitivité des entreprises de pêche et d'aquaculture, tout en renforçant la durabilité de la ressource halieutique et la préservation de l'environnement marin.

Le FEAMP poursuit deux objectifs principaux :

- La promotion d'une économie des filières de la pêche et de l'aquaculture plus compétitive, fondée sur la connaissance et l'innovation et à fort taux d'emploi.
- La promotion d'un développement économique plus économe dans l'utilisation des ressources et à faibles émissions de carbone, via une orientation explicite des filières de la pêche et de l'aquaculture vers le développement durable des activités.

Ces objectifs permettent de relever les défis territoriaux d'une croissance intelligente, durable et inclusive en Europe visée par l'Union européenne pour 2020. Le FEAMP participe donc, avec les autres Fonds structurels et d'investissements européens, à la relance de la croissance et de l'emploi dans l'Union européenne.

Le FEAMP apporte un soutien financier :

- aux pêcheurs et aux aquaculteurs afin qu'ils adoptent des pratiques de pêche durables ;
- aux populations côtières afin qu'elles diversifient leurs activités économiques ;

- aux projets destinés à créer des emplois et à améliorer la qualité de vie le long du littoral européen.

La mise en œuvre du FEAMP est désormais en marche et a connu des avancées importantes ces derniers mois, notamment avec la possibilité pour les pêcheurs de solliciter près de la moitié des mesures du programme opérationnel français, tant nationales que régionales.

L'Etat et la Région sont mobilisés pour assumer leurs responsabilités respectives et assurer ainsi, au-delà de la première étape de la demande d'aide par le bénéficiaire, une instruction et un paiement effectifs du fonds pour la fin du 1er trimestre 2017.

CONTRIBUER A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ...

La Région Guadeloupe gère l'important réseau des routes nationales. Nous devons également remettre aux normes de nombreux ouvrages d'art sur le territoire. Les orientations proposées pour l'année 2017 visent à garantir la sécurité des usagers, fluidifier la circulation et à adapter le réseau pour accompagner les projets de développement sur le territoire.

Les opérations, dont le démarrage est prévu en 2017 constituent un niveau d'investissement de plus de 45 Millions d'euro. Nous tenons à soutenir cet effort et à une répartition équitable sur tout le territoire :

- RN2 - réhabilitation pont saut de mouton à Basse-Terre
- Requalification de la bretelle de La Jaille
- Reconstruction du pont Dongo sur la RN1 à Capesterre Belle-Eau
- Mise à 2x2 voies de la RN2 entre Beausoleil et Wonche
- RN 1 - Bretelle sud est Jabrun vers Pointe à Pitre
- Rectification du tracé de la RN2 à Mahault Pointe-Noire
- Reconstruction de l'ouvrage hydraulique de ravine Clémence sur la RN2 à Deshaies
- Giratoire de Borel à Lamentin
- Passage souterrain à gabarit réduit au carrefour de Perrin sur la RN5

L'ENVIRONNEMENT UN ENJEU STRATEGIQUES POUR 2017

L'art. 8 de la loi NOTRÉ (7 août 2015) met fin au partage de la compétence en matière de planification des déchets et la transfère entièrement à la Région. La planification de la gestion de tous les déchets (déchets dangereux, déchets non dangereux et déchets du BTP) concerne les plans suivants :

- Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PRPGD)
- Plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD)
- Plan de prévention et de gestion des déchets du BTP. Le dernier plan a été conçu par le Conseil départemental en 2005. Il doit donc être révisé et amendé. Son élaboration est totalement dévolue au Conseil régional et doit donc démarrer en 2017.
- Plan de l'économie circulaire. Ce plan est totalement nouveau, son élaboration est en cours de réalisation.

LA REGION CHEF DE FILE DE LA BIODIVERSITE

C'est une compétence qui a été définie par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages «Les régions définissent et mettent en œuvre une stratégie régionale pour la biodiversité tenant compte des orientations de la stratégie nationale et élaborée dans les mêmes conditions de concertation». Cette compétence nous devons la décliner au travers des actions suivantes :

Mise en place du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB) qui doit servir à la révision du SAR en 2020. La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite "Loi Grenelle I" instaure dans le droit français la création d'une trame verte et bleue (TVB), couvrant tout le territoire national, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. C'est à la fois un outil de préservation et de restauration de la biodiversité et un outil d'aménagement du territoire. Cet outil a été créé afin de reconstituer un

réseau écologique et d'échange sur tout le territoire français. La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite "Loi Grenelle II", précise que l'objectif de la trame verte et bleue est d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. (Article L.371-1 du code de l'environnement).

Pour atteindre cet objectif, la loi du 12 juillet 2010 dispose que dans chaque région, un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) soit élaboré conjointement par l'État et la Région. Elle prévoit par ailleurs l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique. C'est dans ce contexte que la région Guadeloupe lance la réalisation de son schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB).

Ce schéma, plus ambitieux que le SRCE-TVB, doit permettre de dégager les grandes orientations de préservation et de valorisation du patrimoine naturel de la Guadeloupe. Il a vocation à être un outil de référence et d'aide à la décision pour la mise en œuvre de la politique régionale du patrimoine naturel mais aussi pour les politiques sectorielles de la région et de ses partenaires (État, collectivités, scientifiques, associations, monde agricole, tourisme, usagers...). Il vise notamment à permettre une prise en compte de l'enjeu biodiversité dans les choix et dans les décisions prises par la région et l'ensemble des acteurs et maîtres d'ouvrage compétents en matière d'aménagement du territoire afin de permettre de préserver, de valoriser, de mieux gérer voire de restaurer ce patrimoine. Il vise également une plus grande cohérence et lisibilité de l'action publique dans ce domaine. Il a aussi l'ambition de fédérer durablement, dans son élaboration puis dans sa mise en œuvre, l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le domaine du patrimoine naturel et de la biodiversité.

... ET A L'EPANOUISSEMENT DES GUADELOUPEENS

L'EDUCATION, est un domaine où l'ouvrage final ; l'avenir de nos enfants, requiert une pleine concertation et la mutualisation de nos ressources tant humaine que matérielle dans l'action.

L'engagement de la région se traduit notamment par un dispositif innovant de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire des collégiens et des lycéens, qui permet de tisser des partenariats avec le rectorat et l'Université des Antilles (UA).

Ce dispositif permet à des étudiants volontaires (de Licence 2 jusqu'au Doctorat et prioritairement boursiers) d'intervenir dans les établissements scolaires (collèges et lycées) afin d'y apporter un soutien aux élèves repérés en difficultés scolaires à l'issue du 1er trimestre. Ces étudiants-tuteurs perçoivent une gratification financière (15 à 20 € de l'heure). Nous sommes bien là dans une démarche gagnant – gagnant.

Les objectifs de la communauté éducative et ceux du conseil régional sont naturellement convergents et complémentaires.

Cette complémentarité trouve tout son sens dans la convention d'éducation prioritaire tripartite qui lie la Région, Sciences po Paris et le rectorat (à travers les lycées Faustin Fleret de Morne-A-L'eau, de Grand-bourg de Marie-Galante, de Pointe-Noire et de Sainte-Rose).

Après plus de 10 ans, ce partenariat a permis de faciliter l'accès à Sciences po Paris, à près d'une cinquantaine de jeunes guadeloupéens talentueux qui en sont sortis diplômés.

Notre contribution à l'adresse des 22 lycées publics de la Guadeloupe, au lycée agricole et à la cité scolaire d'excellence sportive du CREPS, représente un abondement de leur dotation principale de fonctionnement à hauteur de 5,8 Millions d'euro.

Nous tiendrons compte de la hausse des effectifs lycéens connus pour l'année 2016-2017 : cette contribution à la dotation principale de fonctionnement sera réévaluée.

Les 9 lycées privés habilités qui comptabilisaient lors de la précédente année scolaire 2015-2016, 2329 lycéens ont bénéficié de de 1.4 millions d'€ de contribution régionale.

« Amorcer de nouveaux leviers pour une politique culturelle adaptée aux enjeux de l'ère 3.0 »

Fruit d'une forte concertation avec les acteurs du milieu culturel guadeloupéen, la Politique Culturelle de la Région Guadeloupe fait le pari d'inscrire la culture au rang de ses préoccupations majeures.

Celle-ci se donne pour ambition de favoriser une présence accrue de la culture, de l'art et des artistes dans chacune des sphères de notre société. C'est en d'autres mots, la concrétisation de la Collectivité Régionale de son engagement envers ce domaine, qui est un moteur essentiel du développement, du dynamisme économique et de la prospérité future de la Guadeloupe.

Pour y parvenir, nous proposons un plan d'actions soutenant à la fois l'audace et l'innovation dont le cadre s'accorde avec notre identité, nos valeurs et la révolution du numérique.

En effet, à l'ère de l'apogée des nouvelles technologies, il est important de souligner le caractère transversal de la culture ainsi que les enjeux qui y sont liés tels que le patrimoine, la langue créole, les œuvres littéraires et cinématographiques ou encore la promotion de l'exportation de contenus culturels guadeloupéens.

C'est dans ce contexte, que nous entendons adopter une approche nouvelle et mixte qui combine deux champs : Culture et Audiovisuel. Par le biais de cette initiative, nous voulons répondre aux défis majeurs que sont la reconnaissance des artistes et de la culture, le soutien financier de la Collectivité régionale, l'impact de la culture sur notre environnement quotidien et sa « démocratisation » vis-à-vis du grand public.

Ainsi, la Collectivité régionale décline sa politique en 6 volets d'actions pour l'année 2017 :

1. La construction d'un Centre d'Art Contemporain en Guadeloupe – La culture est indissociable de l'action politique en ce qu'elle lui dessine une histoire et lui fixe un lieu. Dans cette perspective, nous croyons qu'il est indispensable de s'assurer que les créateurs, artistes et artisans puissent exposer dans des lieux qui mettent en valeur leurs talents.

Nous croyons également qu'il est déterminant d'encourager les citoyens, notamment les jeunes à fréquenter les établissements culturels, lieux privilégiés d'échange direct avec les artistes et l'art, favorisant ainsi la naissance de nouveaux intérêts et de publics.

A cet égard, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire et en matière de politique culturelle, la Collectivité Régionale co-financera avec l'Etat, par le biais de la Direction des Affaires Culturelles (D.A.C.), un Centre d'Art Contemporain. Proposant une exposition permanente et une exposition temporaire, le futur dispositif a vocation à accueillir également un espace ressources (documentation, rencontres, conférences, formation), un atelier ainsi qu'un espace de convivialité.

Le Centre d'Art Contemporain a pour mission d'offrir un espace présentant la diversité de l'offre culturelle régionale, et ce, afin de promouvoir les artistes guadeloupéens auprès des clientèles touristiques et locales. C'est en fait un lieu de référence que nous désirons créer, une véritable adresse où se rencontrent la diversité des savoir-faire et la créativité des artistes locaux.

2. Le recrutement d'un chargé de mission – Il/Elle aura pour mission de coordonner la préfiguration du Centre d'art contemporain en Guadeloupe et sera notamment en charge de répondre à des enjeux locaux tels que la structuration du marché de l'art, le renforcement de l'expertise, l'accompagnement des artistes et professionnels de l'art guadeloupéen, ainsi que l'éducation artistique.

3. Le 1% artistique dans les constructions publiques – (650000€) Aider à la diffusion de nos créations, éveiller la conscience artistique de nos habitants et des jeunes générations, telle est notre intention. En ce début d'année 2017, la Collectivité Régionale lancera un appel à projets global visant à effectuer une commande d'œuvres aux maîtres d'ouvrages publics afin d'aménager les constructions et autres édifices régionaux répartis sur l'ensemble du territoire. Bien que le taux de 1% soit le seuil minimal obligatoire, nous souhaitons à long terme, à travers cette action, atteindre un pourcentage bien plus important et donner par là-même à l'ensemble des artistes, une meilleure visibilité de leur production et sensibiliser le public à l'art local.

4. « Les Nuits blanches de la Région » - (40000€) Première manifestation culturelle nocturne de la Collectivité Régionale prévue en 2017, celle-ci a pour vocation première de donner l'opportunité aux Guadeloupéens de visiter l'Hôtel de Région à Basse-Terre, dans un cadre convivial. Elle incarne également notre volonté de permettre à nos concitoyens d'accéder au fonds d'Art de la Région et d'offrir à nos plasticiens, une vitrine d'exposition. Nous profiterons également de cet événement pour dévoiler les propositions retenues dans le cadre de l'appel à projets du 1% artistique.

5. L'accompagnement des acteurs de l'industrie audiovisuelle – L'année 2016 a été marquée par le soutien de la Collectivité Régionale sur divers projets en la matière (6,5 M€) : des subventions accordées aux œuvres cinématographiques tels que le Gang des Antillais, le Rêve Français, Aventure ; la participation de nos conseillers régionaux aux Etats Généraux de la production cinématographique et audiovisuelle en Outre-Mer en Polynésie, l'accompagnement et le soutien financier du FEMI. Notre équipe a démontré sa volonté d'appuyer la prise de risques des créateurs et des entreprises dans ce domaine. Le succès des films, la qualité et la diversité des productions étrangères tournées en Guadeloupe assurent un rayonnement international important à notre archipel. Nous avons saisi cet enjeu et les retombées financières potentielles dont nos artistes peuvent bénéficier. Il nous appartient donc d'amorcer les leviers qui donneront à ces créateurs les moyens d'y accéder. La Région accompagnera le festival Nouveaux Regards, cinéma d'ici et d'ailleurs, pour sa première édition.

6. Une exposition internationale d'artistes guadeloupéens à Paris – La Collectivité Régionale a l'ambition d'organiser des manifestations artistiques de portée internationale dans le cadre de sa politique de développement culturel. Cette manifestation traduit le désir de renforcer notre identité culturelle permettant ainsi le rayonnement de l'originalité et de la créativité guadeloupéenne. Il est question d'exporter l'excellence artistique locale en vue de la conquête des marchés caribéens et internationaux afin d'en faire une stratégie économique gagnante.

Ainsi, à travers une approche culturelle mixte, prenant en compte les spécificités de notre territoire, la Région Guadeloupe se donne pour objectif de poursuivre une étroite collaboration avec les acteurs et les partenaires, afin d'assurer le développement culturel du territoire.

L'autre défi consistera à ancrer le Mémorial Acte comme un véritable outil de promotion de la destination, mais également comme un vecteur de valorisation scientifique. Cela signifie une plus

grande collaboration avec l'université des Antilles. Cela signifie qu'il faudra poursuivre la mission entamée de constitution du Macte en un établissement public de coopération culturelle.

La région Guadeloupe souhaite s'engager vers une structuration stratégique du MACTE, dans cette perspective la collectivité s'est engagée vers la préfiguration d'un établissement public de coopération culturelle dont l'État à travers le ministère de la culture et de la communication et la région Guadeloupe seront les partenaires naturels.

Le sujet de la mémoire de la traite et de l'esclavage doit emporter un engagement fort de l'Etat.

Parce que le Mémorial ACTe se positionne aujourd'hui comme un phare de la diplomatie culturelle française et un élément d'attractivité touristique régionale.

Enfin parce-que le MACTe est aujourd'hui l'unique centre d'expressions et de mémoire de la Traite et de l'esclavage de cette dimension dans le Monde.

La collectivité Régionale a fait appel à un cabinet conseil développant une expérience reconnue en matière de création d'EPCC, pour l'accompagner dans cette démarche.

La création de l'EPCC suppose que la collectivité Régionale s'inscrive dans une logique de coopération notamment dans la redéfinition du projet, dans sa philosophie et dans son contenu. Le développement des coopérations et la redéfinition concertée du projet dictera le calendrier.

Les premiers travaux du cabinet conseil définissent un calendrier de la démarche de structuration qui prévoit la création de l'EPCC MACTE en mars 2018.

Le plan d'action présenté est donc porteur d'une vision nouvelle. Il est vecteur d'une meilleure articulation de nos actions dans les domaines de la culture, l'aménagement du territoire et la formation professionnelle pour s'inscrire dans une perspective de développement économique pérenne.

SPORT

La collectivité régionale développe une véritable politique sportive articulée autour de trois objectifs complémentaires : l'accès au sport pour tous, le soutien aux athlètes de haut niveau et l'aménagement du territoire sportif. C'est dans cette perspective que s'inscrit actuellement la remise à niveau des infrastructures sportives afin d'assurer une pratique de haut niveau et sécurisée.

Il y a quelques jours, la collectivité procédait à la réouverture officielle du Hall des sports de Rivière-des-Pères à Basse-Terre.

Consécutivement à la visite du site faite le 8 septembre 2016 par l'exécutif régional et ses équipes techniques, des travaux de modernisation ont été réalisés pour un montant de 450 000 €.

Dans le cadre de la politique régionale de rééquilibrage et de modernisation des installations sportives, la Région entend accompagner l'ensemble des communes et des Communautés d'agglomération. Il s'agit notamment de les aider à monter des projets qui seront financés en partie par l'État dans le cadre du Plan Kanner. À ce titre, le consultant Kenny Jean-Marie a été missionné par la Collectivité régionale afin de travailler en ce sens avec les partenaires institutionnels.

En 2017, l'enjeu sera d'assurer le financement des projets éligibles et de garantir une cohérence et un équilibre global des installations sportives sur l'ensemble de l'archipel.

2017, ANNEE NAUTIQUE

Nous vivons dans un archipel qui possède plusieurs façades maritimes ouvertes sur différentes parties du monde : la Caraïbe, l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord. Ce patrimoine maritime a contribué à construire nos valeurs, notre économie et une qualité de vie enviée de tous.

Ce patrimoine commun est heureusement sauvegardé, même si nous avons toujours un effort de vigilance à assurer

Il paraît donc important que nous encourageons les formations, les métiers liés à la mer et au nautisme et les disciplines sportives nautiques.

Cette volonté, nous la concrétisons à travers quelques données factuelles sur les interventions de la collectivité en faveur du monde du nautisme pour l'année 2016 ; nos actions ont porté l'intervention globale de la collectivité en faveur du nautisme à un peu plus de 500 000 € pour 2016 !

De plus, nous travaillons activement sur une nouvelle manifestation nautique de portée internationale : Le Rallye du Soleil ; transatlantique conviviale à destination de la Guadeloupe que nous avons inscrit dans l'agenda nautique mondial à partir de 2017 !

Enfin, lors d'une réunion qui s'est tenue à Paris le 24 novembre dernier le président a confirmé la conservation du titre de partenaire majeur exclusif de la Route du rhum.

Parce-que nous nous sommes inscrits dans une dynamique d'équité, toute l'équipe régionale se tient prête à soutenir les actions et les projets dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'intérêt de la Guadeloupe et ce peu importe qui porte ses actions ! Seul l'intérêt des Guadeloupéens nous importe.

CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CTAP) POUR UNE RATIONALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La CTAP est une nouvelle instance, instaurée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, pour coordonner tout projet nécessitant une intervention concertée des Collectivités locales sur l’ensemble de l’archipel.

Cette instance, présidée par le président du conseil régional, est le lieu de concertation entre les différentes collectivités territoriales pour favoriser un exercice concerté des compétences.

La CTAP s’inscrit donc dans le prolongement de la consultation publique et des ateliers thématiques sur les schémas régionaux organisés par la Collectivité régionale entre octobre et décembre 2016. Les thèmes de coopération discutés au sein de la CTAP sont tous ceux qui s’avèrent cruciaux pour notre territoire :

LA GESTION DE L’EAU

L’année 2016 a permis à la majorité régionale de renforcer ses interventions aux cotés des Communautés d’Agglomérations et du SIAEAG. Dans une démarche pragmatique et opérationnelle, les interventions de la collectivité régionale visent prioritairement à accélérer le retour de l’eau dans les robinets des Guadeloupéens.

Notre politique à court terme consiste en des interventions en subvention d’investissement pour l’acquisition notamment de surpresseurs et la réalisation en urgence des petits travaux nécessaires pour augmenter la fiabilité des réseaux de distribution dans les zones où la situation est le plus difficile pour les résidents.

La déclinaison, à moyen terme, de l’action régionale vise la sécurisation, notamment en mobilisant les fonds européens, des financements des usines de production supplémentaires.

Mais nous ne perdons pas de vue notre objectif de long terme qui doit nécessairement passer par une modification de la gouvernance de ce service public vital pour les Guadeloupéens.

Plusieurs options sont à l’étude, à savoir :

- La création d’une structure unique de l’eau, ex-nihilo, composée de tous les EPCI, de la Région et du Département.
- La création d’une structure unique ex-nihilo composée de tous les EPCI, de la région et du Département en charge de la production ; la distribution serait de la compétence exclusive des EPCI.
- Une refonte des statuts du SIEAG permettant l’intégration de la Région et du Département, et des EPCI favorables à cette option.

C’est donc au sein de la toute nouvelle CTAP et dès cet année 2017, que le choix sera fait en toute transparence et dans l’intérêt de tous les Guadeloupéens quelque soit leur lieu de résidence dans l’Archipel.

LES DECHETS

Nous avons la chance de vivre sur un territoire d'exception : c'est de notre devoir de le préserver, de réduire notre impact sur notre environnement, et nous devons nous montrer exemplaires.

Comme vous le savez, d'ici 2028, nous espérons réduire de 12 % la production de déchets en Guadeloupe. C'est un objectif ambitieux ; la région place la réduction des déchets comme un enjeu prioritaire dans la stratégie du territoire.

Se concentrer uniquement sur l'élimination des déchets, c'est passer à coté d'une opportunité de création de valeur.

En proposant la « Région Stratège », nous nous sommes engagés à mettre en œuvre une véritable politique de management environnemental qui vise la maîtrise du cycle des déchets. Des efforts conséquents restent à faire pour :

1. diminuer, à la source, la production des déchets,
2. favoriser le tri à la source
3. rendre effectif le recyclage systématique.

Il s'agit de déployer une nouvelle économie circulaire sur notre territoire.

Ce sont les objectifs prioritaires affichés par les deux plans déchets que le département pour le PPGDND, et la région pour le PPGDD, ont achevé. Ce sera aussi le premier objectif du futur plan déchets dont la région lancera la réalisation cette année.

La collectivité régionale devra veiller à ce que les financements FEDER prévus soient effectivement mis à contribution pour atteindre ces objectifs.

D'ici 2022, au minimum 7 nouvelles déchèteries devront sortir de terre : Morne-A-L'eau, Baie-Mahault, Pointe-Noire, Vieux-Habitants, Terre-de-Bas, le Gosier, Baillif...!

C'est un préalable indispensable pour permettre une valorisation efficace.

Nous lancerons des appels à projets en direction des collectivités et des porteurs de projets privés pour les encourager à lancer rapidement la réalisation de ces équipements.

SUR LA SITUATION DU SYVADE

En 2017 et au plus tard avant le 31 mars prochain, il s'agira pour tous les acteurs publics concernés de se prononcer sur le projet de Plateforme Multi-filières de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (PMTDMA).

En effet, le projet porté par le SYVADE sera à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) du 15 mars prochain qui devra émettre un avis formel sur sa faisabilité.

LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET LA SECURITE,

S'il s'agit d'une compétence régaliennne essentielle de l'État que de lutter contre la délinquance, les collectivités locales ne peuvent être absentes de ce combat.

Dans le cadre d'une démarche de coproduction de sécurité, le Président de la Région Guadeloupe et le Ministre de l'intérieur, Bernard Caseneuve ont signé un protocole le 1er octobre 2016.

L'objectif de ce Protocole est de faciliter le financement de dispositifs de vidéo protection dans les communes par le biais d'un co-financement Etat/Région.

Il s'agit notamment d'utiliser le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D). Ainsi, la Région peut être sollicitée par les communes et les communautés d'agglomération soit pour une première installation soit pour une extension d'un projet déjà existant

L'action régionale en faveur de la sécurité des Guadeloupéens s'inscrit principalement à travers un appui spécifique aux communes pour :

- des systèmes de vidéo surveillance dans les lieux publics sensibles comme: les abords des lycées et des écoles, les transports publics, les centres commerciaux, l'aéroport, les centres villes...
- l'éclairage public des zones à risques,
- l'accompagnement des maires dans la formation professionnelle de leurs policiers municipaux,

A la demande de l'Exécutif régional, l'Etat et la collectivité régionale ont signé une convention sur le recrutement de 300 jeunes supplémentaires en service civique.

La collectivité régionale, en accord avec l'État, accompagnera les communes qui ont des difficultés à mettre en place le dispositif.

Réduire la violence et lutter contre l'insécurité, doivent aller de pair avec la mise en œuvre d'actions de lutte et de prévention de la délinquance, d'insertion et de formation.

Réussir la prévention de la délinquance est un défi que les élus et les autorités doivent relever. Au niveau de la Collectivité régionale, cela se traduit déjà par des actions de solidarité et d'équité en faveur de la jeunesse, parmi lesquelles :

- la signature du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) avec la CANGT,
- le Forum pour l'emploi,
- l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), qui prévoit 1200 jeunes sur un an,
- la concrétisation prochaine de la création d'un EPIDe (Etablissement public d'insertion dans l'emploi).

Le développement des mesures de service civique est essentiel et doit permettre aux jeunes Guadeloupéens de gagner en confiance et en compétences.

L'éducation citoyenne par l'action, accessible à tous les jeunes, quelle que soit leur formation ou leurs difficultés antérieures, devra toujours être une priorité de la Collectivité régionale.

Nous encourageons les représentants d'associations ainsi que les élus à privilégier l'extension des possibilités de service civique à des secteurs plus variés que les seuls espaces verts, mais tout aussi essentiels, tels que le sport, le service à la personne, le numérique, etc...

